

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt quatre, le 30 mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mai 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14  
Présents : 10  
Procurations : 4  
Votants : 14

**Présents :**

**Délibération n° 24**

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUIRE, Odile MASSON

Absents : Christiane ROCHEDIX, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Philippe GREGOIRE

**OBJET :**

Secrétaire de séance : Hubert REBOURG

**Devis**

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Christiane ROCHEDIX  
Arnaud VASSAL  
Anne-Laure SEUX  
Philippe GREGOIRE

Mandataires

Odile MASSON  
Catherine BERTHERAT  
Baptiste BON  
Catherine BERTHERAT

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 24 mai 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20240530-2024-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2024

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur divers devis :

*Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide*

**- FEU D'ARTIFICE**

Société L'ETOILE pour un montant de 2 451 € TTC

*Unanimité*

**- INSTALLATION BRANCHEMENT ELECTRIQUE POUR LES FOOD TRUCKS**

Société SARL AUBERT pour un montant de 1 017,18 € TTC

*Unanimité*

**- INSTALLATION LED DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Société SARL AUBERT pour un montant de 17 250 € HT

*Unanimité*

**- CHAUFFAGE ECOLE**

Société FMC pour un montant de 36 415,92 € HT

*Unanimité*

**- CHAUFFAGE PERISCOLAIRE**

Société FMC pour un montant de 22 473,21 € HT

*Unanimité*

- *d'approuver les devis comme exposés ci-dessus*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS